

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

SDT

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 1306 / 24

Chlef, le 02/10/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HELAFI LAKHDAR
BOCCA CHETTIA
WILAYA - CHLEF

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de la canalisation urbaine au niveau de VSA MSAN/CTCN02 (VSA ZA), abandonnés depuis la date d'ouverture du 29 /09/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil